



Droits au chômage entre deux contrats

Par **Nott77_9**, le **30/05/2016 à 21:23**

bonjour

mon employeur a mis fin a ma période d'essai et j'ai déjà trouvé un autre emploi qui commencera mi juin. ai je le droit de m'inscrire comme demandeur d'emploi entre les deux contrats?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **30/05/2016 à 21:42**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous y étiez inscrit(e) avant et si, dans ce cas, vous avez annulé votre inscription...

Par **Nott77_9**, le **30/05/2016 à 21:47**

Je ne me suis jamais inscrite sur pole emploi

Par **P.M.**, le **30/05/2016 à 21:59**

Tout dépend donc de l'ancienneté d'affiliation que vous pourriez faire valoir et comment le précédent contrat a été rompu s'il y en a eu un...
D'autre part, si l'indemnité de congés payés dépasse la durée entre les deux contrats, cela ne vaut pas la peine sachant qu'en plus il y a délai d'attente de 7 jours, mais sur le principe, vous pouvez...

Par **Nott77_9**, le **30/05/2016 à 22:01**

Bonjour

le premier contrat était un cdi , en cours de période d'essaie, la rupture de la période d'essaie a été faite par l'employeur.

cordialement

Par **P.M.**, le **30/05/2016** à **22:18**

Vous n'aviez donc jamais travaillé avant, il faudrait donc savoir combien de temps il a duré...

Par **Nott77_9**, le **30/05/2016** à **22:26**

si j'avais déjà travaillé pendant trois ans avant mon dernier emploi, c'était aussi en cdi

Par **P.M.**, le **30/05/2016** à **22:41**

Alors, il faudrait savoir, en plus je vous demande comment il a été rompu et vous ne répondez pas mais même si vous en avez démissionné après 3 ans d'affiliation pour être embauché à nouveau en CDI et que l'employeur a rompu la période d'essai, cela vous ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi...

Par **Nott77_9**, le **30/05/2016** à **23:20**

bonjour

Premier contrat: licenciement

deuxième contrat : rupture période essaie

troisième contrat: pas encore commencé

je vous remercie pou votre réponse

Par **P.M.**, le **30/05/2016** à **23:32**

Donc si le premier contrat est un licenciement a fortiori, pour l'ouverture des droits à indemnisation par Pôle Emploi après rupture par l'employeur de la période d'essai du deuxième...